Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240318-CONS-AG-24-022B-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 18 mars 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : ATTRIBUTION PAR LA CAO DU MARCHE N°23011DTIST - TRAVAUX DE MODERNISATION DU STADE ARMAND CESARI – LOT N°1 - TERRASSEMENT – FONDATIONS – GROS ŒUVRE.

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 18 mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 12 mars 2024.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LORENZI Thérèse, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :
LINALE Serge à ROMITI Gérard
MALAFRONTE Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
COLOMBANI Carulina à LACAVE Mattea
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
TIERI Paul à SAVELLI Pierre
ROSSI Michel à MUSSIER Emma

ABSENTS :
MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

Conseil du 18 mars 2024

OBJET : ATTRIBUTION PAR LA CAO DU MARCHE N°23011DTIST - TRAVAUX DE MODERNISATION DU STADE ARMAND CESARI – LOT N°1 - TERRASSEMENT – FONDATIONS – GROS ŒUVRE.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la consultation lancée le 18 décembre 2023 sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché public n°23011DTIST – Lot n°1 (Terrassement – Fondations – Gros Œuvre) ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 11 mars 2024 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 11 mars 2024 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

APPROUVE

La procédure d'appel d'offres ouvert lancée pour l'attribution du marché n°23011DTIST -Travaux de modernisation du stade Armand Cesari – Lot 1 : Terrassement – Fondations – Gros œuvre ;

PREND ACTE

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 11 mars 2024 d'attribuer le marché public n°23011DTIST – Lot n°1 (Terrassement – Fondations – Gros Œuvre) à la SAS Terrassements Corses « TERRACO », sise ZA de Folelli 20213 Penta-di-Casinca (n° Siret : 397 996 349 00056) pour un montant de 2 548 608,70 € HT (correspondant à l'offre de base + la PSE), pour la durée du marché prévue dans le CCAP, soit 20 mois ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché public correspondant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3029 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 02 AVR. 2024
et publication ou notification
du 02 AVR. 2024
Le Directeur Général des Services
Jean-Michel FERRY

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr